

# Aides au titre du mois de janvier 2021

## Conditions d'éligibilité

Interdiction d'accueil <b>sans interruption</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 janvier 2021	Activité principale Annexe 1	Activité principale <b>Annexe 2</b>	Activité de commerce de détail ou location de biens immobiliers résidentiels dans une commune située en annexe 3	Autres entreprises
Perte de CA d'au moins 50 %	Perte de CA d'au moins 50 %			Perte de CA d'au moins 50 %
+ une des conditions suivantes <b>(seulement pour l'annexe 2)</b>				
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Entreprises créées avant le 1er mars 2020 : une perte CA d'au moins 80 % pendant le 1<sup>er</sup> confinement</li><li>➤ Perte de CA d'au moins 80 % pendant le 2<sup>ème</sup> confinement</li><li>➤ Entreprises créées avant le 1er décembre 2019 : perte de CA annuel entre 2019 et 2020 d'au moins 10 %</li></ul>				